

LE PUBLICISTE.

DUODI 22 Prairial, an VI.



Nouvelles victoires remportées par les troupes de Passwan-Oglou. — Détails sur le caractère et les missions diplomatiques exercées par le comte de Metternich, ministre de l'empereur au congrès de Rastadt. — Déclaration des ministres prussiens, relativement aux dernières demandes faites à la députation d'Empire par les ministres français. — Nouvelles diverses de Paris et des départemens.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 francs pour six mois, et 45 fr. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n^o. 423, butte des Moulins, à Paris.

HONGRIE.

De Semlin, le 2 prairial.

Dans les divers combats qui ont eu lieu sous Widdin, plusieurs pachas du second & du troisième rang, & Alo-pacha lui-même ont été blessés. Alo-pacha a perdu trois mille hommes; on le croit lui-même au nombre des prisonniers. La perte de Passwan-Oglou, qui fait la guerre avec un art jusqu'ici inconnu aux troupes ottomanes, a été fort peu considérable.

Hussein-pacha reçut à son arrivée à Sistove, la nouvelle de ces défaites. Il a aussi-tôt ordonné à son armée de doubler sa marche sur Widdin; & lui-même, il s'est rendu à l'armée d'Alo-pacha, pour rallier les fuyards & calmer la terreur générale. Elle a été si grande, qu'elle s'est répandue jusqu'au fond de la Moravie, d'où l'on apprend que les habitans sans défense sont partagés entre la crainte d'être traités en rebelles, s'ils se soumettent à Passwan-Oglou; ou d'être exterminés par lui s'ils refusent de lui envoyer des députés qui l'assurent de leur adhésion à son parti. Ceux qui lui ont envoyé des députés sont, à l'arrivée d'Oglou ou de ses lieutenans, traités en amis. Autrement ils font planter un drapeau noir à l'entrée du bourg ou du village, & c'est pour les troupes un signal de punition exemplaire. Cependant on ne reproche encore à Passwan aucun massacre d'habitans, ni aucun pillage. Il fait régner une discipline sévère dans son armée. Il s'annonce comme le protecteur du commerce, des propriétés, & de la liberté. Le nombre de ses partisans augmente chaque jour parmi les grecs.

On évalue à plus de cent mille hommes les troupes de Hussein-Pacha dans la Bulgarie & en Servie. Il aura de plus sur le Danube la flottille, partie dernièrement de Constantinople. Ce pacha est célèbre par des actions éclatantes de bravoure & de fermeté. Si Passwan-Oglou l'emporte sur Hussein-Pacha, c'en est peut-être fait de l'empire Ottoman.

A L L E M A G N E.

De Rastadt, le 16 prairial.

Ceux qui s'obstinent ici à dire qu'il existe un traité

entre la cour de Vienne & celle de Berlin, affirment qu'il a été signé le 6 de ce mois. Si cela étoit vrai, on devroit en connoître déjà du moins quelques articles, & on n'en cite aucun. Les mêmes personnes assurent, avec une sorte de jubilation, que l'empereur de Russie a déclaré qu'il ne consentiroit à aucun démembrement de l'empire germanique. Ce vif intérêt se montre un peu tard. Paul I^{er} compte-t-il donc, veut-il donc aussi venir arracher la rive gauche à la France? Ce seroit une grande besogne. Et où sont ses moyens de s'opposer à d'autres changemens en Allemagne, si les trois grandes puissances sont ou se mettent d'accord à ce sujet?

L'ambassade éclatante du prince de Reppin, accompagnée de quatre lieutenans-généraux, & l'ambassade extraordinaire du citoyen Sieyès, tout annonce qu'on va traiter à la cour de Berlin les grands intérêts des principales puissances de l'Europe.

Hier, après un grand dîner chez M. le comte de Metternich, ce ministre eut plusieurs entretiens particuliers avec divers membres de la députation d'Empire; il y eut en outre beaucoup de conversations secrètes entre les différens autres membres. En général, on s'attend à de grands événemens. On assuroit que M. le comte de Metternich iroit faire un voyage à Frisbourg (en Brisgaw); mais cette nouvelle est fautive. Voici quelques traits qui servent à faire connoître ce commissaire impérial.

Il passe pour un des hommes de l'Allemagne les plus profondément instruits du droit public de ce pays. Il y joint la connoissance des rapports politiques de toutes les puissances de l'Europe. Il a commencé sa carrière ministérielle à la cour de Cologne, dont il a été chancelier. Il fut un des seigneurs qui accompagnerent Marie-Antoinette, lorsqu'elle alla en France épouser Louis XVI, alors dauphin. Le comte de Metternich a succédé au comte de Trautmensdorf à Bruxelles, en qualité de ministre plénipotentiaire de la cour de Vienne. Il se fit aimer & estimer des Belges, dont il a emporté tous les regrets. Son exacte probité, sa modération, ses vues bienfaisantes, avoient ramené à la maison d'Autriche ces peuples aliénés par les prétentions de l'empereur Joseph II.

Depuis la dernière retraite des Autrichiens des Pays-Bas, M. le comte de Metternich a continué à Vienne les fonctions de ministre jusqu'au moment où il a été nommé par l'empereur son commissaire plénipotentiaire au congrès de Rastadt. Il est recommandable par les qualités qui caractérisent l'homme privé & l'homme public. Bon époux, bon père, bon ami, ministre habile, froid, calme & liant, il est pour tout le monde d'un accès facile. Il sait graduer

la politesse & les égards, & contenter même ceux qu'il est forcé d'affliger par des refus. Sa personne & ses manières ont de la dignité & de l'agrément, & peu d'hommes à la cour de Vienne étoient autant faits que lui pour représenter un des premiers rois de l'Europe.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg, le 17 prairial.

Le citoyen Koch, professeur d'ici, qui a été membre de l'assemblée législative avec François (de Neufchâteau), a été appelé par ce dernier à Seltz. Il paroît qu'il y restera quelque-temps & qu'il assistera aux conférences, ayant des connoissances très-étendues sur le droit public d'Allemagne. Il est auteur d'un bon ouvrage sur les traités.

Il est toujours question d'établir un pont entre Seltz & Plittersdorf (à une lieue de Rastadt). Jusqu'à présent on se sert de radeaux & de petits bateaux pour passer le Rhin. Une compagnie de pontonniers français s'est rendue à cet effet à Seltz. Il s'y trouve aussi quelque compagnies de grenadiers, qui ont rendu les honneurs militaires au comte de Cobenzel, lors de son arrivée à Seltz.

On y publie à présent une déclaration des ministres prussiens, relativement aux dernières demandes des plénipotentiaires français. Elle porte que la cour de Berlin n'entrera jamais dans une nouvelle coalition contre la France & qu'elle n'élèvera jamais aucune difficulté sur la possession de la rive gauche du Rhin; mais qu'elle ne pourroit pas rester spectatrice tranquille, si la France vouloit s'étendre sur la rive droite, & qu'elle s'opposeroit également à la démolition de la forteresse d'Ehrenbreitstein, de ce boulevard du nord de l'Allemagne. Comme cette déclaration n'a cependant pas été communiquée aux ministres français par écrit, il se pourroit qu'elle fût une de ces rusés diplomatiques qu'on est quitte pour désavouer, lorsqu'elles n'ont pas les succès qu'on en attendoit. On ignore absolument la réponse que les ministres français y ont faite.

On écrit de Mayence, que le directoire exécutif, sur la proposition du citoyen Rudler, a accordé des indemnités aux patriotes mayençais appauvris par les persécutions qu'ils ont éprouvées par leur ci-devant souverain & ses partisans.

Il se confirme que le citoyen Ochs, membre du sénat helvétique, arrivé à Bâle, se propose de se rendre à Paris pour y conférer avec le gouvernement français, sur l'état actuel de la république helvétique.

De Caen, le 17 prairial.

La flotille commandée par le capitaine Mu kain, est partie depuis quelques jours de la Hongue. Une partie est allée à Cherbourg; & l'autre, forte de huit bateaux canonnières, faisoit route pour le Hayre, lorsqu'elle a été sans doute rencontrée par huit bâtimens anglais supérieurs, & forcée de se réfugier à l'entrée de la rivière de Dives. C'est contre elle, & non contre Dives, qu'étoit dirigée la canonnade du 14. Les Anglais lui ont lancé au moins 100 bombes & 2.000 boulets, sans pouvoir l'endommager; les maisons de Dives n'ont également point été atteintes: quelques hommes seulement ont reçu de légères blessures.

D'Ostende, le 18 prairial.

La plus grande partie de la division du général Championnet est concentrée dans les environs de cette place, en s'étendant par la gauche, jusques près de Nicuport, & par la droite vers Blanckerberg. L'on évalue à vingt-

cinq mille hommes les troupes qui garnissent nos côtes depuis Lemboucheure de l'Escant jusqu'au-dessus de Dunkerque, y compris les garnisons des différens ports.

De Paris, le 21 prairial.

Les divisions qui se sont manifestées entre les membres des premières autorités de la république helvétique ne peuvent gueres manquer d'avoir de suites. Le morceau suivant, extrait du plus officiel de nos journaux, est propre à faire pressentir de quelle nature seront les conférences.

» L'opinion publique, dit le *Rédacteur*, s'est étonnement méprise sur la nature des différens qui viennent de s'élever entre le commissaire français & le directoire helvétique. L'intrigue tente de circonvenir les patriotes suisses pour les aigrir contre leurs protecteurs naturels. L'oligarchie, dans son désespoir, voudroit que le corps helvétique cessât de constituer une puissance indépendante, plutôt que de former une république puissante par son alliance avec la grande nation.

» La pusillanimité d'un agent du directoire français a servi d'aliment à l'audace des oligarches; & Mengaud, en n'osant s'élever à la hauteur du ministère dont il étoit revêtu, a failli rouvrir les plaies encore sanglantes de la Suisse. Le directoire de cette nouvelle république, poussé par une influence étrangère à des prétentions ridicules, a cru devoir marcher à l'indépendance politique, en méconnoissant les droits du gouvernement français, sous l'égide duquel nos victoires, des circonstances impérieuses, & même sa sûreté personnelle, l'ont momentanément placé.

» Les patriotes du conseil helvétique ont été aussi frappés par cette espèce de vertige général que l'astucieuse oligarchie sait alimenter avec tant de perfidie. L'enthousiaste Hubert, Hubert, jusqu'ici chaleureux ami de la nation française, se trouve, sans le savoir, l'oracle de cette faction, dont le génie ne s'identifie aujourd'hui avec l'orgueil national de cette nouvelle république, que pour nationaliser son animosité contre le nom français. Cette crise de la nouvelle république, ce système, pour lequel on avoit exaspéré les petits cantons jusqu'au fanatisme, tendoient à faire de l'Helvétie une province autrichienne.

» Nous sommes loin de croire que l'influence du cabinet de Vienne ait dirigé les ressorts de cette vaste conspiration: il importe trop à l'Autriche de consolider son nouveau traité de paix avec la république française, pour que nous la soupçonnions de viser à une chance très-incertaine & même invraisemblable, à travers les horreurs d'une nouvelle guerre.

» L'oligarchie, dans son frénétique délire, s'est elle-même offerte au joug autrichien; & les prétendus défenseurs de l'indépendance helvétique vouloient que leur pays devînt une simple province de cette puissance étrangère.

» Cette conspiration, qui sembloit ensévelie sous les remparts de Sion, survit aux combats sanglans qui forcent les petits cantons de céder à l'influence du gouvernement; elle revêt aujourd'hui avec audace la livrée de la liberté, siège, sous cette forme nouvelle, dans le sein du directoire helvétique, & même à la tribune de la législature d'Arar. Avec quelle adresse elle a su intéresser l'orgueil national de la Suisse à un incident très-simple par lui-même!

» Les suisses se sont mis en état de guerre contre nous. Nous voulions seulement détruire le gouvernement oligar-

chique, dont la perfide neutralité nous avoit fait tant de mal. Les suisses, égarés par leurs tyrans, se sont levés en masse contre leurs libérateurs. . . . Ils ont été vaincus en masse. Mais les vainqueurs ne voulant triompher que de ce gouvernement perfide, qu'ils déclarèrent anéanti, s'emparèrent de toutes ses caisses comme d'un objet de conquête. Falloit-il que nos généraux fissent vivre l'armée victorieuse à discrétion, chez le malheureux helvétien, plutôt que de l'alimenter par les richesses individuelles d'un gouvernement qui cessoit d'exister? Ces caisses de l'ancienne oligarchie étoient donc devenues, par les droits de la guerre, la propriété du gouvernement français. Ses commissaires les avoient scélées pour que rien n'en fût diverti sans l'autorisation du directoire français. Un des premiers actes des nouvelles autorités constituées helvétiques, est de croiser par leur scel le scel apposé par les commissaires français sur les caisses de l'ancien gouvernement, destinées très-légitimement à l'entretien de nos troupes dans l'Helvétie. Le commissaire français fait briser le scel du gouvernement helvétique, & lui observe, par sa lettre du 25 floréal, qu'il s'est mépris dans les attributions de sa puissance, qui se trouve restreinte dans l'administration intérieure de la république helvétique, sans pouvoir s'étendre sur ce qui appartenoit à la France & sur les troupes françaises employées à comprimer ses ennemis, qui sont aussi ceux de la nouvelle république.

» Le directoire & le corps législatif helvétique se sont mépris sur le sens véritable de la réponse du commissaire français. La calomnie s'en est emparée pour associer tous les peuples de la Suisse à cette impuissante conspiration, qui n'a fait qu'ajouter de nouveaux lauriers à nos légions toujours victorieuses.

» Que tous les Suisses périssent jusqu'au dernier, plutôt que de devenir les amis de la France; tel est le vœu impie des ennemis de l'humanité. Eh! patriotes suisses, vous tomberiez dans le piège qu'ils vous tendent, & vous vous laisseriez entraîner dans le gouffre qu'ils entr'ouvrent sous vos pas! . . . Méfiez-vous des démagogues comme des fanatiques & des aristocrates; vous n'avez pas de plus cruels ennemis ». (*Extrait du Rédacteur*).

— La fête donnée hier à Tivoli (jardin Boulin), a été extrêmement brillante. Elle avoit attiré un concours immense. Il est impossible de tirer un meilleur parti du plus beau local champêtre de Paris, d'y réunir plus de plaisirs, & de les varier avec plus de goût. Ce sont les *jardins d'Armide* transportés au sein de cette ville. Le citoyen Despréaux a ainsi justifié & accru la réputation qu'il s'étoit de puis long-tems acquise par son talent connu pour la direction des fêtes publiques. La première sera, dit-on, encore plus parfaite, parce que tous les travaux accessoires qui n'étoient pas encore achevés, le seront alors.

— Sieyes est parti pour se rendre à son ambassade près la cour de Berlin.

— On dit que les conférences de Seltz dureront quinze jours, & qu'alors M. de Cobenzel ira prendre le timon des affaires à Vienne; & que François (de Neufchâteau) aura un ministère à Paris.

On prête à M. de Lehrbach, ministre impérial, un propos qui prouve suivant les uns, de l'humeur; suivant les autres, une sorte de prescience de l'avenir & connoissance du mouvement qui entraîne l'Europe. « Si les affaires continuent toujours de même, lui fait-on dire, je me ferai paysan; & je conduirai la charrue ».

— Des lettres d'Allemagne portent qu'il existe entre la cour de Berlin & celle de Vienne, un accord tendant à ne point accepter d'agrandissement en Allemagne. Elles ajoutent, que les indemnités que la cour de Berlin demande pour le ci-devant stathouder seront prises sur la partie de l'électorat de Trèves, située vers la rive droite du Rhin.

— Bonnier, est président de la députation française à Rastadt: on dit que c'est par ancienneté d'âge.

— L'entrée triomphale des objets d'arts & sciences conquis en Italie, aura lieu le 14 juillet. Le directoire se rendra au Champ-de-Mars pour y recevoir, au nom du peuple Français, ces monumens immortels des victoires de nos armées.

— Le bureau central vient d'annoncer, qu'il est instruit que les bruits répandus sur le dernier tirage de la loterie nationale, sont l'ouvrage des entrepreneurs des petites loteries clandestines, connues sous le nom de *loterie de Blankembourg*, & qu'il en poursuivra les auteurs.

— L'administration centrale du département de la Seine, a destitué trois receveurs du droit de passe; convaincus, les uns, d'infidélité, les autres, d'avoir manqué au public, dans l'exercice de leurs fonctions.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen CREUZÉ-LATOCHE.

Séance du 21 prairial.

Chastelain, qui siege au corps législatif depuis plus de trois ans, demande & obtient un congé de trois mois.

Mentor, député de St.-Domingue, nouvellement admis, prête le serment prescrit par la loi; il jure, au nom des noirs & des hommes de couleur, dont il est l'organe, haine à la royauté, à l'anarchie, attachement à la république & à la constitution de l'an 3: il rend grâce à la révolution française & au génie philanthropique, qui ont fait sentir enfin que, sous la zone torride, comme sous la zone tempérée, des hommes étoient des hommes, & que les mêmes sentimens, comme les mêmes intérêts devoient animer les habitans de l'Europe & de l'Asie, de l'Amérique & de l'Afrique.

L'orateur, après s'être élevé contre Vaublanc, qui lui-même s'étoit si souvent élevé contre les noirs; après les avoir disculpés de tous les délits dont cet ex-législatif les avoit accusés à la tribune, déclare qu'il se montrera toujours l'ennemi des détrcteurs de la colonie & de ceux qui déshonoreroient le nom glorieux de républicains.

Impression du discours & mention au procès-verbal de la prestation du serment.

Bergier, par motion d'ordre, rappelle le projet présenté dans les derniers jours de la session, par Pison-du-Galland, concernant l'ordre des délibérations & la nécessité d'alterner les séances publiques. Il est impossible, dit-il, d'adopter le projet de notre collègue, quel qu'avantageux qu'en seroient les résultats, avant d'avoir établi un ordre de travail & arrêté la discussion des matières dont le conseil doit s'occuper.

Cependant, comme il importe que les législateurs partagent leur tems entre la méditation & la discussion des loix qu'ils doivent proposer, je propose au conseil d'arrêter que provisoirement les séances publiques seront suspendues les quintidi & les nonidi.

Le conseil ajourne la discussion de cette proposition à tridi.

A cette motion en succede une autre d'Eschassériaux jeune, sur le même objet. Il expose que la commission de la classification des loix est surchargée de travaux; que, quoique divisée en plusieurs sections, il est impossible qu'elle puisse y suffire: il desireroit qu'elle fût dissoute & refondue en autant de commissions particulieres; chacun des membres du conseil, & les nouveaux sur-tout, s'inscrireroient pour les matieres qui leur sont familières, & il seroit formé cinq commissions spéciales qui auroient chacune une attribution particuliere. La premiere seroit chargée de la partie des finances, la seconde du code militaire & de la marine, la troisieme de ce qui concerne l'instruction & l'administration publique, la quatrieme du code criminel & civil, & la cinquieme recevrait les déclarations des membres qui s'inscrireroient pour telle ou telle partie. Pour mettre ces commissions à portée de préparer leurs travaux, les séances publiques seroient suspendues le quintidi. — Impression & ajournement.

Une troisieme motion d'ordre de Bigonet concerne le mode de remplacement des juges du tribunal de cassation. L'orateur soutient que l'intérêt public & la politique s'opposent à ce que le corps législatif délègue à aucune autorité la nomination de ces juges; d'où il conclut que les deux conseils doivent y procéder eux-mêmes, & suivre à cet égard le mode qu'ils suivent pour la nomination des commissaires de la trésorerie & de la comptabilité.

Bérenger combat ce projet, dont il démontre en peu de mots l'inconstitutionnalité. Il entroit dans de plus longs développemens, lorsque le conseil a prononcé qu'ils étoient inutiles, en écartant cette opinion par la question préalable.

Il a ordonné ensuite l'impression d'un rapport & d'un projet de Jacqueminot sur les testamens militaires. Il s'agit de résoudre plusieurs questions, auxquels a donné lieu celui du général Moreau, & de déclarer non applicable à ce testament & à d'autres de même nature, les loix du 10 décembre 1791 & 7 mars 1793.

On reprend la suite de la discussion des projets de Duchesne sur les transactions.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen REGNIER.

Séance du 21 prairial.

On reprend la discussion sur la résolution du 22 ventôse, relative à la liquidation des fermages arriérés & payables en nature. Après avoir entendu Jevardat-Fombelle, qui a défendu la résolution, le conseil a ajourné la suite de la discussion à demain.

Rossée propose d'approuver la résolution du 11 prairial, qui rend justiciables des conseils de guerre, les individus qui, à la vue de l'ennemi, au moment où à la suite d'une attaque, favoriseroient ses desseins. Il considère ces hommes comme des traîtres, des espions, des partisans de l'ennemi qui, par-là même, sont en état de guerre contre la société au milieu de laquelle ils habitent, & qui, comme tels, doivent être traités suivant les loix de la guerre.

Un membre du nouveau tiers voit avec peine cette mesure, qu'il regarde comme révolutionnaire & peu d'ac-

cord avec la constitution. Il convient que ceux qui trahissent la France, appellent ses ennemis, ne sont point des Français, & que, sous ce point de vue, ils peuvent être soumis à des conseils de guerre; mais il voudroit que ces conseils ne fussent pas juges eux-mêmes de leur propre compétence, afin qu'on eût la garantie que sur une simple dénonciation, souvent mal-fondée, ils ne se saisiroient pas d'un citoyen irréprochable, & ne le priveront pas du bienfait que la constitution lui assure, d'être jugé par des jurés.

Un député belge justifie les habitans d'Ostende des cris de trahison qui ont été poussés dans leurs murs; il dit qu'on doit les attribuer à des Anglais qui sont venus s'établir à Ostende depuis que ce port a été déclaré port franc par l'empereur Joseph II. Il trouve, au reste, la résolution politique & nécessaire.

Le conseil l'approuve & se forme en comité général sur la demande de la commission des inspecteurs.

Bourse du 21 prairial.

Amsterd... 58 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$, 59 $\frac{1}{2}$ à 59.	Montpellier... 1 p. $\frac{2}{3}$ 15 j.
Idem cour. 55 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{8}$, 56 $\frac{1}{2}$ à 56.	Rente provis. 17 f. 16 f. 50 c.
Hamb. 192, 190.	Tiers cons. 14 f. 50 f.
Madrid. 12 f. 25 c.	Bon 2/3. 2 f. 1 c.
Mad. effect. 14 f. 91 à 88 c.	Bon 3/4. 2 f.
Cadix. 12 f. 25 c.	Bon $\frac{1}{4}$
Cad. effect. 15 f.	Or fin. 106 f. 25 c.
Gènes. 96 $\frac{3}{4}$, 95 $\frac{1}{4}$.	Ling. d'arg. 50 f. 50 c.
Livour. 104 $\frac{3}{4}$, 103 $\frac{1}{4}$.	Portugaise. 97 f.
Bâle. $\frac{1}{2}$ per, 1 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ per.	Piastre. 15 f. 38 c.
Geneve. 1 $\frac{7}{8}$ per. 90 j.	Quadruple. 81 f. 25 c.
Lyon. pair 20 j.	Ducat d'Hol. 11 f. 65 c.
Marseille. 1 p. $\frac{2}{3}$ b. 15 j.	Guinée. 26 f.
Bordeaux. pair 15 j.	Souverain. 34 f. 75 c. à 35 f.
Esprit $\frac{3}{8}$, 450 à 455 f. — Eau-de-vie 22 deg., 330 à 400 f.	
— Huile d'olive, 1 f. 15 à 18 c. — Café Martinique, manque.	
— Idem St-Domingue, 2 fr. 80 à 83 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 43 à 55 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 45 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 fr. 9 à 10 c. — Coton du Levant, 2 f. 10 à 50 c. — Coton des Isles, 3 f. à 4 f. 10 c. — Sel, 5 f.	

Essai sur les maladies physiques & morales des femmes, par le citoyen Boyveau-Lafletteur, médecin-chimiste, propriétaire & compositeur du Rob antisyphilitique, fournisseur des hôpitaux de la marine & chargé par le gouvernement de traiter les maladies vénériennes, jugées incurables par le mercure.

De tous les ouvrages qui ont paru depuis près de vingt siècles sur les maladies du sexe, celui-ci est peut-être le seul que l'homme de l'art puisse consulter & qu'une femme puisse lire.

Il tend à ramener à la nature un sexe intéressant, jusques dans ses foiblesses, à rendre une épouse à un époux, & une mere à ses enfans.

Si les conseils qu'il renferme étoient exactement suivis, il rendroit à quelques égards la médecine inutile; & par un désintéressement bien rare, c'est l'ouvrage d'un médecin.

Cet écrit est un titre de plus à la juste confiance que l'auteur s'est acquise, par vingt ans de travaux & de succès dans la cure radicale des maladies vénériennes.

On trouve encore chez lui, & dans les grandes villes chez ses correspondans, ses Recherches sur les maladies vénériennes, & ses observations sur les effets surprenans de son précieux remède.

Nota. Ces trois ouvrages se trouvent chez l'auteur, rue de Varennes, n° 490, fauxbourg Germain, & chez le citoyen Dantu, libraire, au palais Egalité, aux galeries de bois.

A. FRANÇOIS.